



# LE PETIT CHAMIGNOT

Bulletin municipal d'informations de Chamigny



## EDITO Le mot du Maire



### Dans ce numéro :

Vie pratique	2
Informations	3
Scolarité	4
Comptes-rendus des Conseils Municipaux	5
Evènements	12
La vie des associations	13
Les travaux réalisés Les travaux à réaliser	16
Etat Civil	16

Chamignottes, Chamignots,

Vous trouverez dans cet éditto un bref résumé de l'actualité de la Commune et des dernières réalisations du Conseil Municipal.

Nous avons le plaisir d'accueillir, pour l'année scolaire 2016/2017, 121 enfants à l'école J.P. Meslé. La rentrée scolaire s'est très bien déroulée grâce à la vigilance des enseignants, des parents et des agents communaux.

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à des investissements pour développer le numérique à l'école. Un montant total de 11 729 € a été consacré à l'achat de Tableaux Interactifs et de bornes wifi ainsi qu'à la mise en place d'un satellite afin de permettre la pleine utilisation de ces nouveaux outils. L'essentiel de ces travaux a été réalisé pendant les vacances d'été.

Le Conseil Municipal a également voulu tenir compte de la dépense supplémentaire pour les parents résultant de la diminution du coût du transport pris en charge par le Département. Il a donc décidé de maintenir le prix du repas de cantine afin de ne pas faire peser sur les parents une contrainte financière supplémentaire. Notre prestataire, de son côté a participé à l'effort, en ne répercutant que 50% de l'augmentation proposée par l'INSEE.

Par ailleurs, nous restons attentifs à la sécurité des enfants dans le cadre du plan Vigipirate et travaillons sur d'éventuels aménagements à mettre en place dans l'école.

Dans un autre domaine, le Conseil Municipal a approuvé le Règlement du cimetière, Règlement qui impose, entre autre, une implantation précise des sépultures. Ce Règlement est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Dans le cadre de cette volonté d'aménagement du cimetière, il a été décidé de faire couper les arbres du cimetière devenant trop envahissants.

Enfin, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La délibération et le lien pour accéder au dossier seront prochainement mis en ligne sur le site de la Commune.

Vous pouvez également venir consulter l'ensemble de ces documents en Mairie, pendant les jours et heures d'ouverture au public. Après la consultation des services de l'Etat et autres personnes publiques (chambre d'Agriculture, Préfecture, etc), une enquête publique sera programmée au premier trimestre 2017.

Je vous salue bien cordialement et vous souhaite une agréable lecture de notre journal communal.

Jeannine Beldent

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



du lundi au jeudi : de 9h30 à 11h30

le vendredi : de 13h30 à 20h

Tél : 01 60 22 05 46

La Mairie sera fermée lors du pont de la Toussaint le **lundi 31 octobre**

## LES PERMANENCES DES ÉLUS

Pour répondre à vos questions ou vous aider dans vos démarches administratives, des permanences sont prévues

**Madame Beldent**

le mardi de 9h30 à 11h30 et le vendredi de 15h à 17h

**Madame Sanchez**

le mercredi de 14h à 17h

**Monsieur Pierre - Monsieur Varga**

le jeudi de 9h30 à 11h30

Pour éviter un déplacement inutile, vous pouvez contacter la Mairie pour fixer un rendez-vous  
au **01.60.22.05.46**

## NUMÉROS D'URGENCE



3624

EDF dépannage 24/24h  
0810 43 30 77

EAU dépannage 24/24h  
0810 01 70 18

# INFORMATIONS

## ETES-VOUS INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

En 2017 auront lieu les élections présidentielles les 23 avril et 07 mai 2017 ainsi que les élections législatives les 11 et 18 juin.

**Pensez à vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre .**

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit et **ce n'est pas automatique, il s'agit d'une démarche volontaire et citoyenne** mais c'est également une obligation légale en vertu de l'article L.9 du Code Electoral.

Si vous n'avez jamais été inscrit :

- vous avez changé d'adresse,
- vous venez d'emménager à Chamigny,
- vous avez perdu votre carte électorale,

nous vous invitons à vous rendre en Mairie, muni de votre carte d'identité ou de votre passeport (en cours de validité ou périmés depuis moins d'un an), d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, gaz, eau ou téléphone fixe) ainsi que votre carte d'électeur actuelle ; en cas d'hébergement par un tiers, une attestation de l'hébergeant, un justificatif de domicile et sa carte d'identité seront également requis.

**La Mairie sera ouverte au public le samedi 31 décembre 2016 de 9h à 11h afin d'assurer une permanence électorale pour recueillir les dernières inscriptions.**



La Mairie de La Ferté sous Jouarre nous a informé que le Bureau de vote pour les Primaires du parti L.R., le 20 et 27 novembre 2016, se situe au Théâtre de La Ferté sous Jouarre, ouvert de 8h à 19h.

## EXTENSION DE VALIDITÉ DES CARTES D'IDENTITÉ

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, **la prolongation de cinq ans de validité est automatique** et ne nécessite aucune démarche particulière : la date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Inutile donc de vous déplacer dans votre Mairie.

**ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures qui restent valables 10 ans lors de la délivrance.**



## L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU MINIBUS

Une subvention de 6 000 € accordée par Monsieur Franck Riester, Député de Seine et Marne, nous permet d'acquérir un minibus de marque Peugeot pour une somme de 17 884 € HT.

Le délai de livraison est de trois mois.

Ce minibus permettra de transporter les chamignots non véhiculés tous les jeudis, départ à 9h 30 devant la Mairie pour se rendre à la Ferté-sous-Jouarre.

Il est également mis à la disposition, par convention, à l'association Familles Rurales.

Cette acquisition devenait indispensable au regard des nombreuses réparations trop onéreuses du véhicule actuel.



## LA RENTRÉE SCOLAIRE

Nos 121 petits chamignots ont retrouvé les bancs de l'école depuis le jeudi 1er septembre

### LE CORPS ENSEIGNANT

Mme BOMBILI	petite et moyenne section (27élèves)	
Mme BRUNET	grande section (21 élèves)	
Mme GIBERT	CP/CM1	(25 élèves)
Mme LEGUAY	CE1/CE2	(24 élèves)
Mme BOISBEAU	CM1/CM2	(24 élèves)

### CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017

Zone C Académie : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

vacances de La Toussaint	Fin des cours :	<b>mercredi 19 octobre 2016</b>
	Reprise des cours :	<b>jeudi 03 novembre 2016</b>
vacances de Noël	Fin des cours :	<b>vendredi 16 décembre 2016</b>
	Reprise des cours :	<b>mardi 03 janvier 2017</b>
vacances d'hiver	Fin des cours :	<b>vendredi 03 février 2017</b>
	reprise des cours :	<b>lundi 20 février 2017</b>
vacances de printemps	Fin des cours :	<b>vendredi 31 mars 2017</b>
	reprise des cours :	<b>mardi 18 avril 2017</b>
vacances d'été	Fin des cours :	<b>vendredi 07 juillet 2017</b>

### CANTINE

Malgré l'augmentation de 4% de l'INSEE , la société ARMOR Cuisine ne répercute que de 2% sur le prix du repas. Le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas modifier le prix de la cantine.

### LES TABLEAUX BLANS INTERACTIFS

Deux TBI ont été installés dans les classes, un à chaque niveau pour permettre l'accès à ce dispositif à tous les élèves.

Une antenne satellite a été mise en place afin que toutes les classes puissent exploiter ces tableaux et avoir accès à Internet.

### UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR A L'ECOLE

Le photocopieur étant hors d'usage, nous avons signé un contrat avec le prestataire pour le nouveau matériel.

### SPECTACLE POUR LES ENFANTS

Le mercredi 14 décembre, la Commune est heureuse d'inviter les enfants chamignots à voir le spectacle « Miss Loulou » à la salle polyvalente à 15 heures, suivi d'un goûter.

## SEANCE DU 16 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le quinze juin, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : Mr Pierre, Mme Sanchez, Mr Varga,  
Mmes Bernicchia, De Carvalho, Jolivet, Soyez, Mrs Couasnon, Lebat, Tchinda,  
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Fralin donne pouvoir à Mme Bernicchia.  
Mr Simon.

Secrétaire de la séance : Mme Sanchez.

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « encaissement d'un chèque », ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le compte-rendu de la séance du 30 mai 2016 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Ordre du jour :

**Démission d'un Adjoint de ses fonctions, détermination du nombre d'Adjoints, indemnités de fonction, convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux, convention avec GRDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevés en hauteur, octroi d'une subvention pour l'aide aux sinistrés du département touchés par les intempéries de juin 2016, informations diverses.**

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « encaissement d'un chèque », ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le compte-rendu de la séance du 30 mai 2016 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Démission d'un Adjoint de ses fonctions

Par courrier motivé en date du 19 mai 2016, Mme De Carvalho a informé Monsieur le Préfet de sa volonté de renoncer à son mandat d'Adjoint au Maire.

Elle précise qu'elle souhaite conserver son mandat de Conseiller Municipal et de Conseiller Communautaire.

Par courrier recommandé en date du 27 mai 2016 reçu le 31 mai 2016, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Mme De Carvalho de ses fonctions d'Adjoint.

Monsieur le Préfet précise qu'il a pris acte de son intention de conserver son mandat de Conseiller Municipal.

A la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mme De Carvalho de ses fonctions d'Adjoint au Maire.

### Détermination du nombre d'Adjoints

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors du renouvellement du Conseil Municipal à la suite des élections Municipales fixant le nombre d'Adjoints à quatre ainsi que celle du 19 mars 2015 maintenant le nombre d'Adjoints à quatre.

Il est proposé de fixer le nombre d'Adjoints à trois : le nombre de dossiers à traiter reste élevé mais les nouveaux Adjoints ont acquis de l'expérience dans leurs fonctions et elle-même est plus disponible.

Par ailleurs, si une surcharge de travail apparaissait, il est possible par la suite de donner une délégation à un Conseiller Municipal.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la fixation du nombre d'Adjoints par vote à mainlevée, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Vu** la délibération n° 03-002 du 28 mars 2014 fixant à l'unanimité le nombre d'Adjoints à quatre,

**Vu** la délibération n° 04-001 du 19 mars 2015 maintenant le nombre d'Adjoints à quatre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2,

**Vu** l'acceptation de Monsieur le Préfet de la démission de Mme Patricia De Carvalho par courrier en date du 27 mai 2016 reçu le 31 mai 2016,

**Considérant** que cette démission conduit le Conseil Municipal à fixer à nouveau le nombre d'Adjoints,

**Considérant** que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

**Considérant** que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de quatre Adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**décide** de fixer le nombre des Adjoints à trois pour la Commune.

### **Indemnités de fonction**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de Mme De Carvalho il y a lieu de procéder à la mise à jour de la délibération n°04-003 du 19 mars 2015 relative aux indemnités accordées aux élus.

Madame le Maire rappelle le tableau des indemnités fixé lors de l'installation du Conseil Municipal et maintenu par délibération du 19 mars 2015.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2123-24-1 alinéa III,

**Vu** les délibérations n° 03-004 du 28 mars 2014 et n° 04-003 du 19 mars 2015 portant taux des indemnités des élus,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au Budget,

**Considérant** que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

**Considérant** le taux en pourcentage de l'indice brut 1015 conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24, L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que, suite à la démission de Mme Patricia De Carvalho de ses fonctions d'Adjoint, il y a lieu de procéder à la mise à jour de la délibération n° 04-003 du 19 mars 2015 relative aux indemnités accordées aux élus,

**Considérant** que le Conseil Municipal avait décidé le 19 mars 2015 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 41.50% de l'indice brut 1015, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints à 15% de l'indice brut 1015 et d'allouer une indemnité de fonction au taux de 6% de l'indice brut 1015 à un Conseiller Municipal délégué,

**Considérant** la proposition de conserver ce tableau d'indemnités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-décide** de conserver le tableau d'indemnités voté le 19 mars 2015, soit :

-montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 41.50% de l'indice brut 1015,

-montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints à 15% de l'indice brut 1015,

-indemnité de fonction au taux de 6% de l'indice brut 1015 à un Conseiller Municipal délégué,

**-dit :**

-que les crédits nécessaires sont inscrits au c/6531 du Budget,

-que ces indemnités seront versées mensuellement.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Municipal délégué, est annexé à la présente délibération.



### **Convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la convention de partenariat avec le Département relative à l'organisation des transports scolaires sur circuit spéciaux (transport des élèves de maternelle et de primaire de Chamigny à l'école de Chamigny est arrivée à échéance (un an renouvelable trois fois) et doit être renouvelée.

Madame le Maire indique que le Conseil Départemental a mis en place de nouvelles dispositions pour les transports scolaires « circuits spéciaux » pour la rentrée 2016/2017 notamment en ce qui concerne la tarification soit 100 € par enfant et par année scolaire et le règlement intérieur départemental.

Les lignes de circuits spéciaux scolaires permettent aux élèves de rejoindre leur établissement scolaire lorsqu'aucune ligne régulière n'existe sur ce trajet.

Ces lignes sont mises en place pour le seul transport des élèves.

C'est le cas de la ligne de bus scolaire de Chamigny pour le ramassage des élèves scolarisés à l'école J.P.

Meslé, objet de la présente convention.

Madame le Maire indique également que la tarification pour le transport scolaire sur lignes régulières a été aussi revue, le Département souhaitant réduire les subventions octroyées aux transports scolaires.

Il est précisé que le transport scolaire toutes lignes confondues représente un coût de 700 € par enfant.

Plusieurs Conseillers Municipaux soulignent le coût financier de cette nouvelle mesure pour les familles et les différences de barèmes existant entre les maternelles et primaires, collégiens et lycéens, ainsi que l'augmentation du coût du transport en fonction de la distance domicile/école pour les collégiens et lycéens.

Il est indiqué que la Commune ne se prononce pas sur les choix politique du Département qui dispose de la compétence transport.

En conséquence, une aide financière versée aux familles ne semble pas être du ressort de la Commune qui, par ailleurs, devrait déterminer des critères d'attribution d'une aide qui ne concernerait que les familles utilisant les transports scolaires, ce qui poserait un problème d'équité.

Madame le Maire souligne que le Département et le transporteur MARNE ET MORIN attirent l'attention des élus sur la possibilité pour les parents de prendre une Carte « Imagine R » pour leurs enfants au lieu d'une carte de transport de bus.

Cette solution semble intéressante financièrement pour les collégiens.

Madame le Maire rappelle que si la convention de transport sur circuits spéciaux n'est pas signée, cela implique que le transport scolaire sera supprimé à compter de la rentrée prochaine.

**Vu** la délibération n° CD-2016/04/15-3/01B du 15 avril 2016 du Conseil Départemental de Seine et Marne approuvant la convention partenariale relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux,

**Vu** la délibération n° CD62016/05-3/02 du 27 mai 2016 du Conseil Départemental de Seine et Marne approuvant le règlement départemental des transports scolaires et ladite convention partenariale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-approuve** la convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux entre le Département de Seine et Marne et la Commune,

**-autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

### **Convention avec GRDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevés en hauteur**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société GRDF a adressé en date du 02 juin 2016 une proposition de convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevés en hauteur.

Cette proposition fait suite à un entretien d'un représentant de GRDF avec la Commune qui avait présenté le projet et proposé des points d'implantation pour les équipements de télérelevés : la Mairie et la grange à Vaux.

Madame le Maire indique que la convention suscitant plusieurs interrogations, il a été pris contact avec le représentant de GRDF qui a demandé à ce que les questions soient adressées par mail.

A ce jour, nous n'avons pas eu de réponse au mail dont les questions portaient notamment sur les points suivants : l'exigence de GRDF de disposer d'un local technique, de disposer de sites libres d'accès, à qui appartient la charge des travaux et d'établissement des documents techniques nécessaires à l'installation, la maintenance du site et la consommation d'électricité de l'installation, les conditions de modification ou d'extension du site, demande de précisions chiffrée des modalités de calcul de la redevance proposée.

Madame le Maire précise que, par ailleurs, de nombreuses informations circulent sur le bien-fondé de l'installation de compteurs communicants d'un point de vue écologique et économique.

Madame le Maire, en l'absence de réponse de GRDF, propose de ne pas approuver la convention pour occupation domaniale proposée, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Vu** la proposition de convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevés en hauteur entre la société GrDF et la Commune,

**Considérant** que les emplacements retenus sont les bâtiments de la Mairie et celui de la grange située à Vaux,

**Considérant** que les précisions demandées à GRDF par la Commune sur plusieurs points déterminants n'ont pas reçus de réponse,

**Considérant** les questionnements relatifs à la légitimité de l'installation de compteurs communicants d'un point de vue écologique et économique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-décide** de ne pas approuver la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevés en hauteur,

**-autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

### **Octroi d'une subvention pour l'aide aux sinistrés du département touchés par les intempéries de juin 2016**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux importantes inondations qu'ont subies de nombreuses communes du Département de Seine et Marne en ce début de mois de juin et les dommages qui en ont résulté, l'Union des Maires de Seine et Marne « UM77 » a ouvert un « compte solidarité » pour collecter des fonds afin de venir en aide aux communes rurales sinistrées.

Madame le Maire propose de verser une aide sur ce fond de solidarité, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Considérant** les importantes inondations qu'ont subies de nombreuses communes du Département de Seine et Marne et les dommages qui en ont résulté,

**Considérant** que L'Union des Maires de Seine et Marne « UM77 » a ouvert un « compte solidarité » pour collecter des fonds afin de venir en aide aux communes rurales sinistrées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-décide** de verser une aide d'un montant de 1 000 € (mille euros) au compte solidarité ouvert par l'Union des Maires de Seine et Marne pour venir en aide aux communes rurales,

**-dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au c/6574 du Budget.

### **Encaissement d'un chèque**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à encaisser un chèque d'indemnisation : 4 182 € de la compagnie d'assurance CMMA suite au sinistre Eléments Extérieurs survenu le 26 janvier 2016 relatif au vol du radar pédagogique situé au niveau du 71 rue Roubineau, sinistre n° 16.11102/120903.

Le montant du chèque sera imputé au c/7788 du Budget.

### **Informations diverses**

-Madame le Maire fait lecture d'un courrier d'invitation des élèves de l'école de Chamigny au spectacle de fin d'année du 24 juin prochain ainsi que de la réponse qui y a été apportée.

-Suite à la délibération du précédent Conseil Municipal, il a été décidé de procéder à l'acquisition de TBI pour l'école de Chamigny, le nouveau devis est présenté aux Conseillers Municipaux ; cela permettra de positionner un tableau à chaque niveau de l'école pour les rendre ainsi facilement accessibles à l'ensemble des enfants.

L'association SIDEGOAH a décidé de financer l'acquisition d'une classe mobile.



-Suite à la demande de Madame la Directrice de l'école concernant l'ordinateur de la Direction, Mr Couasnon précise que l'ordinateur a été « nettoyé » par ses soins.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition d'un disque dur de deux TERA.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures et cinquante huit minutes aux jour, mois et an susdits.

## SEANCE DU 1er AOÛT 2016

L'an deux mille seize, le premier août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : Mr Pierre, Mme Sanchez, Mr Varga,  
Mmes Bernicchia, De Carvalho, Fralin, Jolivet, Soyez,  
Mrs Couasnon, Simon, Tchinda,  
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Lebat

Secrétaire de la séance : Mme Sanchez.

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « encaissement d'un chèque », ce qui est accepté à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 16 juin 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

**Location copieur, tarif du repas de cantine scolaire, paiement des frais de fonctionnement pour un enfant résidant sur la Commune et scolarisé dans une commune extérieure, représentant de la Commune au Conseil Communautaire, informations diverses.**

### Location copieur

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer le copieur de l'école obsolète et dont l'échéance du contrat de location est intervenue le 15 juin 2016, le nouveau matériel devant être installé fin août début septembre. Elle précise que le prestataire propose également le réaménagement de la durée du contrat de location pour le copieur de la Mairie pour l'aligner sur celui de l'école.

Les tarifs proposés ont été établis sur la base des copies effectuées sur l'année antérieure

Mme Bernicchia remarque que l'installation des TBI va peut-être permettre aux instituteurs de faire moins de photocopies.

Vu la proposition de la Société ETTER,

Considérant la nécessité de remplacer le copieur de l'école obsolète et dont l'échéance du contrat de location est intervenue le 15 juin 2016,

Considérant la proposition du prestataire relative au réaménagement de la durée du contrat de location pour le copieur de la Mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

-décide de procéder à la location d'un nouveau photocopieur noir et blanc neuf, de marque XEROX WORKCENTER 6605 pour l'école J.P. Meslé de Chamigny,

-décide de modifier la durée initiale du contrat de location du photocopieur de marque XEROX WORKCENTER 7525 pour la Mairie,

-dit que le cout de la location des deux copieurs sera de 428,00 € Hors Taxes par trimestre sur une durée de 21 trimestres,

-dit que les crédits sont prévus au C/6135 du Budget.

### **Tarif du repas de cantine scolaire**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 09-001 du 10 juillet 2015 la SA Armor Cuisine a été retenue pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la commune.

Elle expose que la SA Armor Cuisine procède à la modification des prix de fourniture et livraison de repas en liaison froide à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, soit une augmentation de 2%. La commune paiera donc le repas élémentaire 2.64 € TTC et le repas maternelle 2.37 € TTC. Le coût du repas répercuté aux parents actuellement est de 3.20 € comprenant le prix du repas et le cout de fonctionnement de la cantine (frais généraux et charges et salaires).

Madame le Maire précise que l'indice INSEE a augmenté de 4 % et que le prestataire ne répercute que la moitié de l'augmentation. Elle fait également remarquer aux conseillers municipaux que la modification du prix nous a été communiquée dans les délais impartis dans le cahier des charges.

Madame Bernicchia souhaite savoir combien cette augmentation va couter à la commune. Madame FRALIN effectue les calculs sur la base de 6 centimes d'augmentation sur la base de 110 enfants et 36 semaines d'école et estime l'augmentation à 950.00 €.

Vu la délibération n° 09-001 du 10 juillet 2015 retenant le prestataire SA Armor Cuisine pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la commune,

Vu la modification des prix de fourniture et livraison de repas en liaison froide appliquée par la SA Armor Cuisine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, soit une augmentation de 2%

Considérant la proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

-décide de maintenir le prix actuel du repas à la cantine scolaire, soit 3,20 € le repas.

### **Paiement des frais de fonctionnement pour un enfant résidant sur la Commune et scolarisé dans une commune extérieure**

Madame le Maire expose que par courrier en date du 5 juillet 2016, le Syndicat Intercommunal des écoles de Coulombs, Dhuisy, Germigny, Ocquerre et Vendrest demande le paiement d'une contribution aux dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2015/2016 d'un montant de 750 € pour un enfant résidant à Chamigny qui a été scolarisé à l'école primaire de Germigny sous Coulombs en CE1,

Madame le Maire rappelle le Code de l'éducation et expose que la scolarisation dudit enfant à l'école primaire de Germigny sous Coulombs n'a pas fait l'objet d'une information ou d'une demande préalable auprès de la Commune de Chamigny. Il n'y a pas eu d'accord de la commune de Chamigny pour scolariser l'enfant dans une commune extérieure. Elle précise que par ailleurs la commune de Chamigny dispose d'une capacité d'accueil suffisante pour scolariser l'enfant, qu'elle assure la restauration scolaire et dispose d'un centre de loisirs pour l'accueil périscolaire et la garde des enfants,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L 212-8, L 442-5-1 alinea 2,

R 212-21 et R 212-22,

Vu la demande du Syndicat Intercommunal des écoles de Coulombs, Dhuisy, Germigny, Ocquerre et Vendrest de contribution aux dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2015/2016 d'un montant de 750 € pour un enfant résidant à Chamigny qui a été scolarisé à l'école primaire de Germigny sous Coulombs en CE1,

Considérant que la scolarisation dudit enfant à l'école primaire de Germigny sous Coulombs n'a pas fait l'objet d'une information ou d'une demande préalable auprès de la Commune de Chamigny,

Considérant que la commune de Chamigny dispose d'une capacité d'accueil suffisante pour scolariser l'enfant,

Considérant que la commune de Chamigny assure la restauration scolaire et dispose d'un centre de loisirs pour l'accueil périscolaire et la garde des enfants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide de ne pas payer la contribution aux dépenses de fonctionnement des écoles d'un montant de 750 € demandée par le Syndicat Intercommunal des écoles de Coulombs, Dhuisy, Germigny, Ocquerre et Vendrest au titre de l'année 2015/2016.

## **Encaissement d'un chèque**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser un chèque d'indemnisation :

- Chèque d'indemnisation d'un montant de 1 354.56 € de la compagnie d'assurance CMMA suite au sinistre survenu le 08 mars 2016 relatif au dommage causé à un candélabre du hameau de Tanqueux, sinistre n° 1611280/080316.

Le montant du chèque sera imputé au c/7788 du Budget.

## **Représentant de la Commune au Conseil Communautaire**

Madame le Maire précise que ce point n'est pas soumis à délibération du Conseil Municipal à qui il est demandé de prendre acte de la démission de chaque conseiller municipal de ses fonctions de conseiller communautaire titulaire de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

A cet effet, chaque conseiller a rédigé et signé un courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Fertois. L'ensemble de ces courriers sera envoyé sous pli unique par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Madame le Maire précise qu'elle n'adresse pas de courrier de démission car elle a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire en début de mandat et que Monsieur Pierre suppléant conservera sa fonction, les textes ne prévoyant pas la possibilité pour le suppléant de démissionner, ni de remplacer un conseiller communautaire titulaire démissionnaire de manière définitive.

Madame le Maire précise que le poste de conseiller communautaire de la commune de Chamigny devient vacant à compter de la réception des courriers de démission. Les conseillers municipaux prennent acte de la démission de chaque conseiller municipal de ses fonctions de conseiller communautaire titulaire de la Communauté de Communes du Pays Fertois et signent le courrier d'accompagnement adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

## **Informations diverses**

-Madame le Maire expose que la Communauté de Communes du Pays Fertois a sollicité l'ensemble des communes pour approuver un transfert de compétence « animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la ressource eau en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des Deux Morins », une modification de ses statuts et l'adhésion au futur Syndicat mixte fermé porteur du SAGE des deux Morins.

Les documents relatifs à cette délibération ont été transmis aux conseillers municipaux. Madame le Maire indique que la demande de la Communauté de Communes n'a pas été mise à l'ordre du jour car le dossier est incomplet.

En effet, neuf communes sont concernées et font déjà partie du périmètre du SAGE, deux communes ont participé financièrement au SAGE ce qui implique une réunion et un rapport préalable de la CLECT avant le transfert de compétence et enfin, la Communauté de Communes n'a pas délibéré préalablement pour le transfert de cette compétence au futur syndicat fermé chargé de gérer le SAGE. Madame le Maire précise qu'après approfondissement de ces différents sujets, la demande de la Communauté de Communes fera l'objet d'un point lors d'un prochain conseil.

-Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la mise à disposition des nouveaux documents relatifs au PLU au moyen de l'envoi d'un lien de téléchargement aux conseillers. Compte tenu de la quantité de documents, elle propose de lire le dossier, de l'annoter, et de faire suivre l'exemplaire annoté à chaque conseiller.

-Madame le Maire informe les conseillers municipaux de l'octroi d'une subvention au titre du Fond d'équipement rural pour le projet de réfection de la couverture du local situé dans le cimetière communal. Le montant de la subvention sera arrêté lors de la commission du 19 septembre 2016 et l'autorisation de démarrer les travaux a été donnée.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures et vingt huit minutes aux jour, mois et ans susdits.

# EVÉNEMENTS

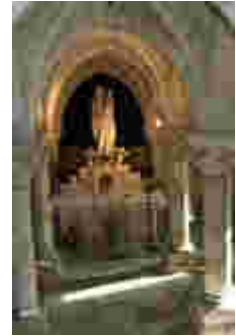
---

## PATRIMOINE



L'église Saint-Etienne érigée en 1131 et sa crypte du XIIe siècle ont toujours autant de succès.

Ce monument historique a attiré comme chaque année des passionnés de patrimoine. Cette visite a été commentée par Madame Beldent



---

## LOTO

Le 15 octobre, La chamignotte a organisé son 5ème loto.

Tous les participants et les organisateurs ont passé une agréable soirée.

La chance n'a pas souri à tous. Mais les 2 vélos, la plancha, le bijou, le disque dur externe, la tassimo, le drone, le jambon, le micro-onde, les repas gastronomiques au Beau Rivage et de nombreux autres lots ont ravi les gagnants.

La Chamignotte remercie tous les participants et leur donne rendez-vous le 25 mars 2017 pour la 6ème édition



---

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

vendredi 11 novembre

Cérémonie 11h devant le Monument aux Morts

dimanche 20 novembre 2016

Bourses aux jouets, livres et vêtements pour enfants

samedi 10 décembre 2016

Marché de Noël

samedi 07 janvier 2017

Vœux du Maire

---

## L'AGE D'OR



Après un déjeuner amical qui clôturait le programme d'activités du premier semestre, les adhérents se sont séparés pour les vacances.



Déjeuner amical 2016

Dès le début septembre, les activités de l'association ont repris avec intensité des sorties et escapades diverses.

Dès à présent, les bénévoles de l'Age d'Or s'attellent à préparer la **soirée d'automne** qui aura lieu le **05 novembre prochain** avec un excellent repas préparé par le **Château Marysien** et animé par l'**ensemble musical de JEFF BERNICCHIA**. Les premières inscriptions ont démarré et on rappelle que le nombre maximum est limité à 100 personnes. Donc ne tardez pas !

Rappelons que les activités de l'association sont ouvertes à tous sans exclusivité.

N'hésitez donc pas à contacter la **Présidente Martine ALBEROLA** au 01 60 22 08 27.

## FAMILLES RURALES



Après un été passé au rythme de la découverte, du camping, des activités en tous genres, le mois de septembre est revenu à grands pas et tous nos petits bambins ont repris le chemin de l'école...

Ah ! qu'elles sont loin les vacances...

Heureusement pour tout le monde, les vacances d'automne ne sont plus très loin.

Comme d'habitude, le centre de loisirs est là pour accueillir tous les enfants qui souhaitent venir partager des moments de convivialité, de découverte et de plaisir.

Pour l'occasion, l'équipe d'animation tentera d'initier les enfants à l'écologie, le recyclage et tous les petits gestes importants pour notre planète.



De nombreuses activités en tous genres seront également proposées.

Une journée déguisements et boum sera organisée pour

Halloween : tous les petits « monstres » sont les bienvenus...



N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur le planning des vacances.



## LA CHAMIGNOTTE

La saison automnale a débuté avec notre loto du 15 octobre, auquel vous étiez nombreux et avez apporté une excellente ambiance.

Nous vous attendons, dans ce même état d'esprit, à notre prochain loto le 25 mars 2017.

En attendant, je vous propose de nous retrouver à la bourse aux jouets, aux livres et aux vêtements pour enfants le 20 novembre et enfin, autour du sapin, pour notre traditionnel et chaleureux Marché de Noël le 10 décembre.

Venez goûter au vin chaud et découvrir des idées de cadeaux pour toute la famille.

A très bientôt...

Chamignottement Votre,

DELPHINE CHERIER



## LES APRÈS-MIDI DE JEUX

Un jeudi sur deux de 14h à 18h La Chamignotte organise des après-midi de jeux (triomino, cartes, tarot, scrabble) et une pause à 16h pour apprécier un petit goûter. N'hésitez pas à nous rejoindre

03	novembre	2016	
17	novembre	2016	
1er	décembre	2016	
15	décembre	2016	<b>un loto est organisé</b>
29	décembre	2016	
12	janvier	2017	



UNE BIBLIOTHÈQUE EST A VOTRE DISPOSITION

CES APRÈS-MIDI, DE 14H À 18H

## Quoi de neuf au centre équestre du Rouget ?

Les cavalières du centre équestre du Rouget se sont illustrées lors des Championnats de France d'Équitation qui avaient lieu cet été au Parc Équestre Fédéral de Lamotte Beuvron.

Pour la session Poney :

- Camille Foucher nous offre une belle **médaille d'Or** en concours de sauts d'obstacles As Poney 2D (110 cm).

- Ilona Landat se classe 23<sup>ème</sup> (sur 121) en Poney Elite (100 cm).

Lors des championnats Chevaux :

- Camille Jungmann termine 5<sup>ème</sup> et Marie Petit 19<sup>ème</sup> en Club 1 (95 cm).
- Christelle Hess est 9<sup>ème</sup> en Club 2 (85 cm).
- Marjolaine Hess termine 15<sup>ème</sup> en Club Elite (105 cm).



Enfin l'équipe des Fines Bulles du Rouget : Marie Petit, Camille Jungmann, Maude et Ophélie Penloup se classent 7<sup>èmes</sup> en Club 1 Équipe !



## C'est la rentrée !

**La rentrée, moment propice pour choisir un sport : pourquoi ne pas essayer l'équitation ?**

Céline et son équipe proposent des cours pour **TOUS** les âges et **TOUS** les niveaux.

Baby poney à partir de 3 ans pour découvrir les joies de l'équitation, cours pour enfants et adultes débutants ou confirmés et cours de préparation à la compétition.

L'équitation est un sport aux multiples bienfaits : monter à cheval ou à poney est un plaisir qui permet de se ressourcer... Outre la pratique sportive qui contribue au bien-être physique des pratiquants et au développement psychomoteur de l'enfant, l'équitation est un sport de couple. La relation qui se crée entre le cavalier et son cheval ou son poney lui apporte une complicité inédite avec un animal et lui fait acquérir de nombreuses connaissances sur le milieu naturel.

**Alors pourquoi pas vous ?** N'hésitez pas à contacter Céline au 01 60 22 20 28.

et venir faire un essai

### Le saviez-vous ?

L'équitation est le 3<sup>ème</sup> sport le plus pratiqué en France après le football et le tennis (700 000 licenciés), et c'est le 1<sup>er</sup> sport féminin !

Retrouvez toute l'actualité du centre équestre sur notre page Facebook

<https://www.facebook.com/centreequestreduroget>

# LES TRAVAUX

## TRAVAUX RÉALISÉS

Les travaux de ravalement et étanchéité du préau de l'école ont été effectués pour un montant de 1 257.44€

## LES TRAVAUX A RÉALISER

Nous sommes toujours dans l'attente de la subvention du Fonds d'Équipement Rural (FER), pour débiter les travaux du bâtiment du cimetière

Les travaux de rénovation à la salle polyvalente sont prévus le 15 janvier, ceux-ci dureront environ 5 semaines.

Les travaux de voirie à Rougebourse sont en cours de programmation.

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

21 juillet	MUSSARD Evan
21 juillet	MUSSARD Nathan
26 juillet	GESTEL Ethan
27 juillet	BOURICE Hugo
17 août	MULLER SCHERRIER Eliséo
20 septembre	MAILLARD Louis
22 septembre	HURAND Enéa

### MARIAGES

1er Juillet	GENET Pascal avec MARINECHE Aurore
09 juillet	BOUYSSOU Gilles avec KOLLI Hayate
30 juillet	LAUDET Christophe avec GARMY Céline

### DÉCÈS

18 juillet	BLANCHARD Simone
constat 02 août	THOMASSIAN Andrée
06 septembre	TENAUX Maurice